

Compte-rendu
commun aux CAPL n°1, 2 et 3
du 29 mai 2017

La force de tous
les agents de la DGFIP

Évreux, le 29 mai 2017

Ces CAP Locales avaient pour objet la **validation de nombreux procès verbaux de séance** datant pour certains de 2011 et s'étalant sur les 6 dernières années ainsi que l'approbation du **nouveau règlement intérieur des CAP Locales**.

En ouverture et après lecture des déclarations liminaires de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, le président a répondu qu'il ne se prononcerait pas sur ce qui relève du national.

En revanche, il a nié l'évidence sur les attaques concernant le dialogue social avec le nouveau règlement intérieur. Pour lui, il ne s'agit là que d'un alignement sur le régime Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques a rappelé qu'il s'agissait bien d'une attaque sans précédent concernant les droits des élus à la DGFIP, droits acquis de haute lutte notamment par le mouvement de 1989.

En effet, le nouveau règlement intérieur réduit considérablement les temps de préparation et de compte rendu pour que vos élus puissent vous défendre correctement. Ces temps sont divisés par 2 et ne nous laissent qu'une seule demie journée pour préparer les dossiers et vous rendre compte.

De plus, la direction ne remboursera plus les frais de déplacement des suppléants qui participent à la préparation, au compte rendu et à la réunion, et dont la présence est pourtant indispensable aux vues du nombre de dossiers à traiter dans certaines CAP locales (mutations, listes d'aptitude, etc.).

Ceci est inadmissible, c'est une nouvelle attaque contre les agents qui a été largement dénoncée par les organisations syndicales.

Solidaires Finances Publiques a donc proposé des modifications de ce nouveau règlement pour en revenir à minima à l'existant mais nous n'avons malheureusement pas été entendu ce projet n'étant pas amendable ! Vive le dialogue social...

Nous avons donc voté contre ce nouveau règlement intérieur.

Concernant les procès verbaux de CAPL datant des 6 dernières années nous avons décidé de ne pas prendre part au vote pour les PV antérieurs au 1^{er} janvier 2016. En effet, cela n'avait plus de sens en raison du retard pris et du renouvellement des élus en 2014.

Concernant les PV datant de 2016 et 2017, nous les avons validés.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n°1,2 et 3.